

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT SIX****Le 26 février 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASON Christine, M. PAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°059**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION POUR LE SUIVI
DES CHATS ERRANTS**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence gestion de la fourrière animale, par délibération n°2023/179 du 21 décembre 2023, le Conseil communautaire a validé les conventions relatives aux campagnes de stérilisation des chats errants pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 avec les cliniques vétérinaires du territoire (SELARL SANIERE, BERTHELIER et DURET, la Clinique vétérinaire Magellan et la Clinique vétérinaire des Pierres Jaunes), afin de permettre aux communes de poursuivre la politique de limitation de la prolifération des chats errants via des campagnes communales de stérilisation. En 2026, une nouvelle convention est proposée avec une nouvelle clinique vétérinaire : SCP VETERINAIRE COVAREL, 480 route des Etangs 71170 CHAUFFAILLES, dans les mêmes conditions tarifaires et techniques que celles prévues par la délibération précitée. Cette convention complémentaire a pour objectif de faciliter l'accès au dispositif pour les communes situées à proximité de Chauffailles, en améliorant la proximité géographique des structures partenaires et la rapidité de prise en charge des animaux concernés. En conséquence, il est proposé de prendre acte de cette nouvelle convention venant compléter les conventions déjà validées, sans modification des tarifs ni des modalités d'intervention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la convention pour 1 an à compter du 1er janvier 2026, avec la SCP VETERINAIRE COVAREL, 480 route des Etangs 71170 CHAUFFAILLES pour les actes suivants : tests maladies, soins, stérilisation ...

- dit que les dépenses seront prévues au budget principal en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026

Publication : 05/03/2026

